

Québec, le 6 avril 2020

Madame Geneviève Grenier  
Coordinatrice du secrétariat de la commission d'enquête  
Bureau d'audience publique sur l'environnement  
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10  
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Question complémentaire du 2 avril 2020 – L'état des lieux et la  
gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés**

Madame,

Le 2 avril dernier, la Direction générale des infrastructures (DGI) du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES) a reçu de votre commission la question ci-dessous libellée :

*1. Veuillez indiquer si votre ministère a entrepris des actions en lien avec la Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile au Québec. Dans l'affirmative, veuillez détailler ces actions.*

La DGI confirme que le MÉES n'a entrepris aucune action en lien avec la Politique d'utilisation accrue et sécuritaire de l'amiante chrysotile au Québec.

Je vous prie de recevoir, Madame, mes salutations distinguées.

Le directeur général des infrastructures,

Patrick Lachapelle